

Nous livrons à nos clients des produits utilisables dans la chaîne alimentaire. Cette responsabilité implique **que chacun, personnel TORAY, visiteur, prestataire extérieur et transporteur, évite la moindre contamination de nos produits en respectant strictement les bonnes pratiques d'hygiène ci-après dans toutes les zones de fabrication, d'emballage et de stockage.**

1- Activités strictement interdites au poste de travail :

- S'administrer ou stocker des médicaments. En cas de nécessité médicale, adresser le salarié vers le service médical.
- Fumer, manger y compris mâcher du chewing-gum et boire en dehors des zones désignées à cet effet. La consommation d'eau est autorisée uniquement au niveau des fontaines à eau.

2- Propreté, ordre, rangement :

- Revêtir une tenue de travail propre et adéquate.
- Pour pénétrer dans les zones de fabrication et d'emballage porter une tenue HSA (vêtement, charlotte ...) comme défini dans les BPH « Hygiène et Sécurité Alimentaire Tenue HSA » de chaque zone.
 - Un casque ou une casquette de sécurité seront tolérés sur la charlotte.
 - exception : non port de charlotte si risque sécurité personne. (ex : lors d'une opération de soudure)
 - le port de la tenue de travail, charlotte et protège barbe est interdit à l'extérieur de l'enceinte de l'entreprise.
- Laver et transporter les tenues de travail doivent se faire par un sous traitant agréé.
- Laisser son poste de travail ou son bureau propre et rangé en partant.
- Ramasser les déchets et débris, les jeter dans les contenants appropriés en respectant les guides du tri.
- Ne pas stocker au sol (contact direct produit/sol).
- Respecter une distance suffisante (50 cm environ) le long des murs permettant l'inspection et le nettoyage dans les zones de stockage.

3- Elimination des risques de contamination :

- Respecter les plans de nettoyage usine et machines
- Respecter les plans de sanitation, et fermer les portes des zones de production pour limiter les contaminations par les rongeurs, insectes, oiseaux, etc...
- Eliminer et gérer les débris de verre, de plastiques cassants et céramique, les lames de coupes et de cutters.
- Eliminer toute source de contamination après toute intervention de maintenance.
- Respecter les règles d'Hygiène, Sécurité, Environnement du document « Bienvenue chez TORAY » disponible à l'accueil pour les visiteurs.
- L'entrée dans l'atelier de production est interdite à toute personne ayant un contact direct avec le film : (personnel, visiteur, sous traitant...) souffrant d'infections susceptibles de causer une intoxication alimentaire telles que typhoïde, gastro-entérite ou autres infections sauf si des protections sont mises en œuvre :gants, masques... En cas de nécessité médicale, adresser le salarié vers le service médical.
- Se laver systématiquement les mains après toute tâche salissante, après avoir mangé, fumé et en sortant des toilettes.
- Ne porter aucun objet personnel ni bijoux risquant de contaminer le produit (exemples :téléphone portable personnel, piercing, boucles d'oreilles, montres, gourmettes et chaînes, faux ongles, vernis, faux cils, tabac et cigarettes) dans les zones de fabrication et d'emballage.
- Est autorisé par exception, le port:
 - des lunettes.
 - d'une alliance simple **ou** d'une bague sans pierre.
- Porter de préférence des pansements de couleur bleue et des gants pour protéger les plaies risquant de s'infecter ou de saigner.
- Signaler tout incident HSA à l'aide du document: **F2-QHSA-H-016-A**



L'hygiène est l'affaire de tous. Merci de suivre ces bonnes pratiques.

Si nécessaire, vos responsables sont à votre disposition.

Directeur Général